

et une vaste série de programmes sont touchés. En concevant ces mesures, nous avons tenu compte de la situation financière des Canadiens et des gouvernements.

- . Nous avons exempté les principaux transferts au profit des individus, notamment les prestations aux personnes âgées, les allocations familiales, les pensions et allocations des anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage. Nous avons également exempté le programme de péréquation et les transferts effectués au titre du régime d'assistance publique du Canada aux provinces bénéficiant de ce programme.
- . Nous avons limité au taux de 5 pour cent par an la croissance d'un certain nombre de programmes pour les deux prochaines années. Cette mesure touche notamment le régime d'assistance publique du Canada en ce qui concerne les transferts effectués aux provinces plus riches de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
- . Nous avons pour les deux prochaines années, maintenu le niveau de financement d'un certain nombre de programmes à celui de 1989-1990. Le total des transferts en espèces et en impôt par habitant effectués aux provinces en vertu du financement de programmes établis restera constant et continuera de croître au rythme de la croissance démographique dans les provinces.
- . Nous avons réduit, voire éliminé, un certain nombre de programmes. Le gouvernement ne donnera pas suite à la proposition de fournir une assistance pour la réalisation du projet OSLO des sables pétrolifères. Le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur est annulé, et le gouvernement ne donnera pas suite au projet de construction du brise-glaces Polar 8, en raison de l'importante augmentation du coût estimatif et des changements survenus dans le monde.
 - * nous adoptons une attitude plus pragmatique à l'égard de l'aide aux entreprises; et
 - * nous mettons en oeuvre une série d'autres mesures, y compris la privatisation de Télésat Canada et Pétro-Canada, pour accroître l'efficacité et réduire le coût des opérations gouvernementales.

Ces mesures, combinées aux restrictions de dépenses des années précédentes, nous donnent la possibilité de faire reculer de nouveau le déficit sans augmenter les impôts pour autant.

Les actions décisives que nous avons prises dans ce budget nous remettent sur la voie que nous nous étions tracée avec le budget